



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 7 novembre 2023 à 19 h
Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy**

PRÉSENCES :

Madame la conseillère Virginie Journeau, Conseillère de la ville
Madame la conseillère Lisa Christensen, Conseillère de la ville
Madame la mairesse Caroline Bourgeois, Mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Daphney Colin, Conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marie-Claude Baril, Conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, Conseillère d'arrondissement

ABSENCES :

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, Conseiller de la ville

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Valérie Gagnon, Directrice d'arrondissement
Me Joseph Araj, Secrétaire d'arrondissement

La mairesse d'arrondissement madame Caroline Bourgeois déclare la séance ouverte à 19 h.

CA23 30 11 0364

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2023 tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

MOT D'OUVERTURE DE LA MAIRESSE

Tout d'abord, la mairesse souligne le départ à la retraite de Monsieur Louis Lapointe, Directeur des Travaux publics à l'arrondissement. Elle le remercie et annonce son remplaçant, Monsieur Thomas Rivard.

Elle continue en annonçant la tenue de la 8e édition de la Grande semaine des tout-petits sous le thème *S'élever ensemble pour le respect des droits des tout-petits!* qui vient en aide aux enfants qui sont vulnérables.

Mme Bourgeois enchaîne avec le lancement du 350e de Pointe-aux-Trembles et de l'appel à projets 350e de Pointe-aux-Trembles en encourageant les initiatives.

Mme la mairesse termine en annonçant la tenue du Marché de Noël de Pointe-aux-Trembles qui aura lieu les 2 et 3 décembre prochain et la vente du Cercles des fermières.

CA23 30 11 0365

APPROBATION - PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

De ratifier les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 octobre 2023, à 19 h, des séances extraordinaires tenues le 3 octobre 2023, à 18 h et 30 octobre 2023, à 10 h ainsi que du procès-verbal de correction daté du 3 novembre 2023.

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

- Remerciements pour la soirée de l'équipe de soccer de RDP et demande la protection des citoyens;
- Demande de suivi sur une demande concernant le campement sur le boul. Gouin, près de la 133e Avenue;
- Demande de sens unique sur une portion de la 36e Avenue;
- Demande de suivi sur la pétition déposée en 2022 pour des vignettes de stationnement sur la rue Sainte-Anne;
- Question sur l'aménagement aux abords des écoles - École Ste-Marguerite Bourgeois;
- Règlement concernant les immeubles non-occupés sur le territoire et la nécessité de les occuper;
- Remerciements concernant la grande Marche;
- Question sur l'aménagement et la sécurité de la 42e avenue à Rivière-des-Prairies;
- Demande pour obtenir des trottoirs sur la 71e avenue;

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Madame la conseillère Lisa Christensen fait le bilan de la plantation d'arbres sur l'île Sainte-Thérèse. SNAP Québec a coordonné la plantation des 25 000 arbres et qui sont prévus d'atteindre 100 000 en 2030. Elle termine en invitant les citoyens à observer les affiches de stationnement qui prennent effet le 1er décembre.

Madame la conseillère Daphney Colin souligne la tenue de la soirée reconnaissance des bénévoles et souligne également leur apport considérable à la société. Elle remercie chaleureusement les bénévoles de l'arrondissement.

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine souligne la présence de M. Facchino, membre fondateur de l'équipe de soccer RDP. Elle remercie les citoyens qui la soutiennent, et souligne son engagement depuis 10 ans dans le municipal.

Madame la conseillère Virginie Journeau annonce la plantation d'arbres au parc de la Traversée et mentionne les prochains aménagements qui y seront prévus prochainement. Elle enchaîne sur une suggestion de lecture. Elle termine en souhaitant une bonne retraite à Louis Lapointe.

Madame la conseillère Marie-Claude Baril fait l'annonce d'une exemption des tarifs sur certains permis concernant les OBNL. Elle cite plusieurs mesures pour contrer la crise du logement. Elle enchaîne sur le début de la collecte de denrées, dont le lancement est prévu le 13 novembre prochain, en sollicitant la générosité des citoyens afin de venir en aide aux familles dans le besoin.

DÉPÔT DES DOCUMENTS

Aucun document n'a été déposé.

CA23 30 11 0366

AUTORISER - MONSIEUR LUC CASTONGUAY - DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DES ÉTUDES TECHNIQUES - DÉPOSER - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - BUREAU DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA RÉSILIENCE DE LA VILLE DE MONTRÉAL - DEMANDE - AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME - SOUTIEN - ARRONDISSEMENTS - AMÉNAGEMENT - RÉFECTION - JARDINS COMMUNAUTAIRES ET COLLECTIFS PUBLICS

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'autoriser monsieur Luc Castonguay, directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques à déposer, pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, auprès du Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal, une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics.

ADOPTÉ

12.01 1239366021

CA23 30 11 0367

APPROUVER - MODIFICATIONS - POLITIQUE DE RECONNAISSANCE - ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (CA18 30 04 0094) - 1ER JANVIER 2024 AU 31 DÉCEMBRE 2028

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'approuver les modifications à la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (CA18 30 04 0094), et ce, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028.

ADOPTÉ

12.02 1234561006

CA23 30 11 0368

AUTORISER - COLLÈGE ST-JEAN-VIANNEY - DÉPOSER - DEMANDE - SOUTIEN FINANCIER - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA) - ADMINISTRÉ - SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS (SGPMRS) - RÉFECTION - CHAPELLE - SALLE - RÉCRÉO-SPORTIVE - MULTIFONCTIONNELLE

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'autoriser le Collège St-Jean-Vianney à déposer une demande de soutien financier dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA), administré par le Service des Grands Parcs, du Mont-Royal et des Sports (SGPMRS) pour la réfection de la chapelle en salle récréo-sportive multifonctionnelle.

ADOPTÉ

12.03 1234489001

CA23 30 11 0369

OCTROYER - CONTRAT - ENTREPRISE 7574479 CANADA INC. (DLC) - TRAVAUX - PLANTATION - ENSEMENCEMENT - EMPRISE HYDRO-QUÉBEC - AUTORISER - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO PARC23-25 (4 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise 7574479 Canada inc (DLC), un contrat pour des travaux de plantation et d'ensemencement dans l'emprise Hydro-Québec, au prix de sa soumission, soit au montant de 205 264,87 \$ taxes incluses. Appel d'offres public numéro PARC23-25 (4 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 225 791,36 \$ contingences et taxes incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 26 % par l'arrondissement et 74% par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports dans le cadre de l'entente de collaboration sur le verdissement entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal.

De ne pas procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise 7574479 Canada inc. (DLC).

ADOPTÉ

20.01 1239366016

CA23 30 11 0370

OCTROYER - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - LOCATION BATTLEFIELD - LOCATION - DEUX - TRACTEURS-CHARGEURS - SANS OPÉRATEUR - AUTORISER - DÉPENSE - AUTORISER - AFFECTATIONS DE SURPLUS - VIREMENTS DE CRÉDITS - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ NUMÉRO TP23-09 (4 OFFRES DE SERVICES)

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Location Battlefield, pour la location de deux tracteurs-chargeurs sans opérateur, au montant de 44 380,32 \$, taxes incluses. Contrat de gré à gré numéro TP23-09 (4 offres de services);

D'autoriser une dépense de 64 380,32 \$ taxes, incidences et contingences incluses, à cet effet;

D'autoriser les virements de crédits;

D'autoriser les affectations de surplus;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.02 1238151001

CA23 30 11 0371

OCTROYER - DEUX - CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - PROJET - INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE AUPRÈS DES JEUNES - 1ER NOVEMBRE 2023 AU 30 AVRIL 2024 - CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI POINTE-AUX-TREMBLES MONTRÉAL-EST - APPROUVER - CONVENTIONS - VIREMENTS DE CRÉDITS

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'octroyer deux contributions financières totalisant la somme de 10 000 \$, aux organismes ci-après désignés, dans le cadre de projet d'insertion socio-professionnelle auprès des jeunes :

Organisme	Projet / Période	Montant
Carrefour jeunesse-emploi Rivière-des-Prairies	Brigade Neige RDP / 1er novembre 2023 au 30 avril 2024	5 000 \$
Carrefour jeunesse-emploi Pointe-aux-Trembles Montréal-Est	Brigade Neige PAT / 1er novembre 2023 au 30 avril 2024	5 000 \$

D'approuver les deux projets de convention, établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions financières;

D'autoriser les virements de crédits;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.03 1232971011

CA23 30 11 0372

ACCUSER - RÉCEPTION - RAPPORTS - DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - EN MATIÈRE - RESSOURCES HUMAINES - SEPTEMBRE 2023 - EN MATIÈRE - RESSOURCES FINANCIÈRES - 26 AOÛT AU 22 SEPTEMBRE 2023 - DÉPÔT - VIREMENTS DE CRÉDITS - ACTIVITÉS - SEPTEMBRE 2023 - DÉPÔT - LISTE DES TRANSACTIONS - SANS BON DE COMMANDE - EFFECTUÉES - SEPTEMBRE 2023

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour le mois de septembre 2023 et en matière de ressources financières pour la période du 26 août au 22 septembre 2023.

D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités pour le mois de septembre 2023 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour le mois de septembre 2023.

ADOPTÉ

30.01 1232468008

CA23 30 11 0373

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - SÉANCE - RÉGULIÈRE - 8 SEPTEMBRE 2023

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

De prendre acte du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour la séance régulière du 8 septembre 2023.

ADOPTÉ

30.02

CA23 30 11 0374

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAUX - COMITÉ DE MOBILITÉ - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - SÉANCES - 23 FÉVRIER - 11 MAI 2023

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

De prendre acte des procès-verbaux du comité de mobilité de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour les séances du 23 février et du 11 mai 2023.

ADOPTÉ

30.03

CA23 30 11 0375

OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ORGANISMES - ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS DE L'ÉCOLE SAINT-MARCEL - CERCLE DE L'AMITIÉ ST-ENFANT-JÉSUS - LÉGION ROYALE CANADIENNE FILIALE 173 - COMMANDITE - ORGANISMES - ACTION SECOURS VIE D'ESPOIR - SCOUTS 155E STE-GERMAINE-COUSIN - CLUB OPTIMISTE MONTRÉAL-COLOMBO - ORGANISATION - ACTIVITÉS

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière aux organismes suivants, pour l'organisation de leurs activités :

- 300 \$ à l'organisme de participation des parents de l'École Saint-Marcel pour l'organisation de la Grande Marche défi Pierre Lavoie qui a eu lieu le 15 octobre 2023;
- 200 \$ au Cercle de l'amitié St-Enfant-Jésus pour l'organisation de l'événement soirée d'halloween qui a eu lieu le 28 octobre 2023;
- 200 \$ à la Légion Royale Canadienne Filiale 173 pour l'organisation de la Cérémonie du jour du souvenir qui aura lieu le 11 novembre 2023.

D'octroyer une commandite aux organismes suivants, pour l'organisation de leurs activités :

- 3 075 \$ à l'organisme Action Secours Vie d'espoir pour la 14e édition de la Guignolée de Pointe-aux-Trembles et Montréal-Est;
- 300 \$ au Scouts 155e Ste-Germaine-Cousin pour l'organisation de leurs activités 2024 et des camps de vacances hiver et été 2024;
- 300 \$ au Club Optimiste Montréal-Colombo pour l'organisation de la maison hantée 2023 dans le cadre de l'halloween qui a eu lieu le 31 octobre 2023.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

30.04 1239907007

CA23 30 11 0376

DEMANDER - COMITÉ EXÉCUTIF - EN VERTU - ARTICLE 144 - CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, MÉTROPOLE DU QUÉBEC (RLRQ, c. C-11.4) - MODIFIER - BUDGET - VILLE - VOLET - BUDGET - FONCTIONNEMENT - TENIR COMPTE - RÉCEPTION - ARRONDISSEMENT - AIDE FINANCIÈRE - PROVENANT - MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE - PROGRAMME - SOUTIEN - CRÉATION - CONSOLIDATION - ESPACES JEUNESSE MONTRÉALAIS 2022-2026 - PROJETS - ACTIVITÉS CONSULTATIVES JEUNESSE - ANIMATION ET INTERVENTION AU PÔLE RENÉ-MASSON

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De demander au comité exécutif, en vertu avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de modifier le budget de la Ville, volet budget de fonctionnement, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de l'aide financière de 21 000 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026, pour les projets "Activités consultatives jeunesse" et "Animation et intervention au pôle René-Masson".

ADOPTÉ

30.05 1232971016

CA23 30 11 0377

OFFRIR - CONSEIL MUNICIPAL - EN VERTU - DEUXIÈME ALINÉA - ARTICLE 85 - CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, MÉTROPOLE DU QUÉBEC (RLRQ, c. C-11.4) - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - DISTRIBUTION - BOÎTES BIENVENUE BÉBÉ - BIBLIOTHÈQUES - TERRITOIRE

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'offrir au conseil de la Ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) que l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles prenne en charge la distribution des « Boîtes bienvenue bébé » dans les bibliothèques sur son territoire.

ADOPTÉ

30.06 1235861001

CA23 30 11 0378

ACCEPTER - EN VERTU - ARTICLES 85 ET 85.1 - CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, MÉTROPOLE DU QUÉBEC (RLRQ, c. C-11.4) - SERVICES - DIVISION DES SERVICES TECHNIQUES ET DU SOUTIEN LOGISTIQUE AUX INSTALLATIONS (DSTSLI) - ARRONDISSEMENT DE MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE - 1ER JANVIER 2024 AU 31 DÉCEMBRE 2024

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'accepter, en vertu des articles 85 et 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

ADOPTÉ

30.07 1238394004

CA23 30 11 0379

ADOPTION - CALENDRIER - SÉANCES ORDINAIRES - CHOIX LIEUX - SÉANCES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES - ANNÉE 2024

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

De désigner les dates et les lieux où se tiendront les séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2024, tel qu'il suit :

Dates	Quartier	Lieux
6 février	Pointe-aux-Trembles	Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est
12 mars	Rivière-des-Prairies	Centre récréatif RDP, situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis
2 avril	Pointe-aux-Trembles	Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est
7 mai	Rivière-des-Prairies	Centre récréatif RDP, situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis
4 juin	Pointe-aux-Trembles	Site adjacent à la Maison du Citoyen, situé au 12090, rue Notre-Dame Est <u>En cas de pluie, à l'intérieur, à la Maison du citoyen</u>
2 juillet	Rivière-des-Prairies	Parc Armand-Bombardier, à l'angle des boulevards Armand-Bombardier et Perras. <u>En cas de pluie, à l'intérieur, au Chalet du parc Armand-Bombardier</u>

3 septembre	Pointe-aux-Trembles	Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est
1er octobre	Rivière-des-Prairies	Centre récréatif RDP, situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis
5 novembre	Pointe-aux-Trembles	Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est
3 décembre	Rivière-des-Prairies	Centre récréatif RDP, situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis

De désigner la Maison du citoyen pour la tenue des séances extraordinaires du conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ

30.08 1234860007

CA23 30 11 0380

AUTORISER - DÉPÔT - DEMANDE - FINANCEMENT - RÉALISATION - PROJET - CONSTRUCTION - PATINOIRE RÉFRIGÉRÉE MULTIFONCTIONNELLE - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES- PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - APPEL - PROJETS - PROGRAMME - AIDE FINANCIÈRE - INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES - SPORTIVES - PLEIN AIR (PAFIRSPA) - ADMINISTRÉ - DIRECTION DES SPORTS, DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS (SGPMRS)

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'autoriser le dépôt de la demande de financement pour la réalisation du projet de construction de la patinoire réfrigérée multifonctionnelle à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, dans le cadre de l'appel de projets du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) administré par la Direction des sports, du Service des grands parcs, du Mont Royal et des sports (SGPMRS).

ADOPTÉ

30.09 1237829001

CA23 30 11 0381

AMENDER - RÉOLUTION CA23 3010 0334 - MODIFIER - FINANCEMENT - DÉPENSES - ADMISSIBLES - ENTENTE - AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME FÉDÉREAL 2 MILLIARD D'ARBRES - ASSUMÉES - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 20-050 - RÉALISATION - PLAN GESTION FORÊT URBAINE

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'amender la résolution CA23 3010 0334 afin de modifier le financement des dépenses admissibles à l'entente d'aide financière dans le cadre du Programme fédéral 2 milliards d'arbres, afin qu'il soit assumé par le règlement d'emprunt numéro 20-050 Réalisation Plan gestion forêt urbaine.

ADOPTÉ

30.10 1239366024

CA23 30 11 0382

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA23-30118

Madame Virginie Journeau conseillère de la ville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter pour adoption le règlement numéro RCA23-30118 intitulé : « Règlement sur la taxe relative aux services de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2024) ».

40.01 1237960012

CA23 30 11 0383

ADOPTION - PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA23-30118

VU l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

VU la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et déclarent renoncer à sa lecture;

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro RCA23-30118 intitulé : « Règlement sur la taxe relative aux services de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2024) ».

ADOPTÉ

40.02 1237960012

CA23 30 11 0384

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA23-30119

Madame Marie-Claude Baril conseillère d'arrondissement donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter pour adoption le règlement numéro RCA23-30119 intitulé : « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2024) ».

40.03 1234860008

CA23 30 11 0385

ADOPTION - PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA23-30119

CONSIDÉRANT l'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir reçu le présent projet de règlement préalablement à la séance et en avoir pris connaissance;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro RCA23-30119 intitulé : « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2024) ».

ADOPTÉ

40.04 1234860008

CA23 30 11 0386

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA23-30120

Madame Daphney Colin conseillère d'arrondissement donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter pour adoption le règlement numéro RCA23-30120 intitulé : « Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ».

40.05 1235861002

CA23 30 11 0387

ADOPTION - PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA23-30120

VU les articles 4 et 7 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1);

VU l'article 141 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

VU l'article 369 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro RCA23-30120 intitulé : « Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.06 1235861002

CA23 30 11 0388

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA23-E196 - 2024-2027

Madame Lisa Christensen conseillère de la ville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter pour adoption le règlement numéro RCA23-E196 pour 2024-2027, intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 6 294 000 \$ pour la réalisation du projet Espace Rivière ».

40.07 1233179001

CA23 30 11 0389

ADOPTION - PROJET - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA23-E196 - 2024-2027

VU les articles 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) ;

VU le paragraphe 2o du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C 19);

ATTENDU QUE l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU QUE ce règlement est soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir reçu le présent projet de règlement préalablement à la séance et en avoir pris connaissance;

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

De déposer et d'adopter le projet du règlement d'emprunt numéro RCA23-E196 pour 2024-2027, intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 6 294 000 \$ pour la réalisation du projet Espace Rivière ».

ADOPTÉ

40.08 1233179001

CA23 30 11 0390

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - ADOPTION - SECOND PROJET - RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER NUMÉRO PP-151

CONSIDÉRANT la recommandation favorable et unanime du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance spéciale du 8 septembre 2023;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 3 octobre 2023, ainsi que la tenue de l'assemblée de consultation publique en date du 18 octobre 2023;

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 18 octobre 2023;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'adopter, le second projet de la résolution sur le projet particulier numéro PP-151 intitulée : « Projet particulier visant à permettre l'usage I.2 "industrie moyenne" (entrepôt intérieur) ainsi que des dérogations visant les aires de stationnement et de chargement pour un bâtiment situé au 3625, 36e Avenue, sur le lot numéro 1 505 645 du cadastre du Québec ».

Les termes de la résolution sont les suivants :

1. Interprétation et terminologie

Les définitions prescrites au Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel que modifié) (ci-après : « le Règlement de zonage ») s'appliquent au présent projet particulier pour valoir comme si elles étaient ici au long récitées.

En cas d'incompatibilité entre les dispositions du Règlement de zonage et celles prévues au présent projet particulier, ces dernières prévalent.

2. Territoire d'application

La présente résolution s'applique au lot portant le numéro 1 505 645 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel qu'il est illustré sur le plan projet d'implantation joint à l'Annexe A.

3. Autorisation

Malgré le Règlement de zonage en vigueur applicable au territoire décrit à l'article 2, le projet d'agrandissement d'un bâtiment et l'aménagement de terrain pour des fins de la classe d'usage I.2 "industrie moyenne" (entrepôt intérieur) peut se réaliser en dérogeant à certaines dispositions du règlement de zonage.

4. Dérogations autorisées

Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 2, il est autorisé de déroger aux articles suivants du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01) en respectant les conditions prévues à la présente résolution :

1. Grille de spécifications 262 : usage I.2 (entrepôt intérieur);
2. Article 183 : nombre minimal d'unités de stationnement;
3. Article 207 : dégagement minimal entre une aire de stationnement et un bâtiment;
4. Article 237 : aire de manœuvre;
5. Article 238 : localisation d'une unité de chargement.

Toute autre disposition réglementaire incompatible avec celles prévues à la présente résolution ne s'applique pas.

5. Conditions

La réalisation du projet est soumise au respect des conditions suivantes :

1. Le projet prévoit la plantation d'un arbre supplémentaire sur le terrain.
2. Les cases de stationnement devront être pourvu d'un revêtement perméable de couleur claire.
3. Les deux arbres situés en cour avant doivent être conservés et devront être protégés durant les travaux d'agrandissement afin d'assurer leur survie. Ces arbres devront être remplacés s'ils viennent à mourir.
4. Tous les éléments végétaux prévus au projet doivent être maintenus dans un bon état de viabilité et remplacés au besoin, afin de maintenir le couvert végétal sain.

6. Plan d'implantation et d'intégration architecturale

L'approbation du conseil doit tenir compte, en plus des critères cités à l'article 16 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009) et des critères cités à la section 9 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA09-PIIA01), des critères d'évaluation supplémentaires suivants :

- A. Les travaux de transformation du bâtiment sont réalisés en employant des matériaux de revêtement de qualité.
- B. Le projet propose un aménagement paysager composé d'une variété d'éléments végétaux (arbres, arbustes, graminées, vivaces) mettant en valeur la façade avant du bâtiment.
- C. L'aire de stationnement doit être bordée d'une plantation d'arbustes ou de graminées.
- D. L'implantation de l'agrandissement du bâtiment tend à rencontrer l'implantation présentée sur le plan projet d'implantation de l'Annexe A faisant partie de la résolution PP-151;
- E. L'apparence architecturale du bâtiment tend à rencontrer les vues en perspective de l'Annexe B faisant partie de la résolution PP-151;
- F. L'aménagement de terrain tend à rencontrer les plans de l'Annexe C faisant partie de la résolution PP-151.

7. Délai de réalisation

L'ensemble des travaux autorisés par la présente résolution incluant les aménagements paysagers doivent être finalisés dans les trente-six (36) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

8. Garantie financière

Préalablement à l'émission du premier permis de construction requis pour réaliser les travaux exigés par la présente résolution, le requérant doit produire une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 10 000 \$ à titre de garantie monétaire visant à assurer le respect des conditions prévues à l'article 5 précité. Cette garantie monétaire est remise au directeur du Développement du territoire et études techniques de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Cette lettre de garantie bancaire irrévocable doit être maintenue en vigueur jusqu'à l'expiration des soixante (60) jours suivant la fin du délai de trente-six (36) mois prescrit à l'article 7 de la présente résolution pour la réalisation complète des travaux exigés à la présente résolution.

9. Défait

Si les travaux ne sont pas terminés dans les délais fixés à l'article 7, le conseil pourra, sans exclure tout autre recours visant à obtenir la réalisation du projet conformément à la présente résolution, exécuter la lettre de garantie bancaire irrévocable et à son entière discrétion :

- A. Obliger le propriétaire à exécuter les travaux à ses frais tout en conservant la garantie monétaire à titre de pénalité;
- B. Faire exécuter les travaux à la place du propriétaire et en recouvrer les frais auprès de celui-ci tout en conservant la garantie monétaire à titre de pénalité;
- C. Conserver la garantie monétaire à titre de pénalité.

ANNEXE A
Plan projet d'implantation

ANNEXE B
Perspectives

ANNEXE C
Plan d'aménagement de terrain

ADOPTÉ

40.09 1235270011

CA23 30 11 0391

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-055

CONSIDÉRANT QUE l'article 113 la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) ainsi que l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4) permettent au conseil d'arrondissement de régir l'aménagement et l'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public que certaines dispositions du règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), ci-après : « le Règlement de zonage ») soit revue;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 5 septembre 2023;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement le 5 septembre 2023, ainsi que la tenue d'une l'assemblée publique de consultation tenue le 20 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de règlement le 3 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QU'aucune signature pour une demande d'approbation référendaire a été reçue à l'arrondissement de la part des personnes intéressées à ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'adopter, le règlement numéro RCA09-Z01-055 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié), dont l'objet vise à agrandir la zone 355 à même une partie de la zone 356, modifier la hauteur autorisée en mètres pour un toit plat et un toit à versants et revoir les marges de recul dans la zone 355, et ajouter l'usage « bibliothèque » à la liste des usages complémentaires autorisés pour un usage faisant partie de la classe d'usages P.4 « parcs et espaces verts ».

ADOPTÉ

40.10 1235909006

CA23 30 11 0392

PIIA - 15790, RUE SHERBROOKE EST

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 3 novembre 2023;

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel que modifié), visant la construction d'un bâtiment mixte isolé projeté au 15790, rue Sherbrooke Est, ainsi que l'opération cadastrale visant la création du lot numéro 6 580 519.

D'approuver le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Vital Roy, en date du 11 septembre 2023, minute 58853.

D'approuver le plan cadastral parcellaire, préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Vital Roy, en date du 12 septembre 2023, minute 59436.

D'approuver les perspectives déposées et estampillées par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 6 octobre 2023.

D'approuver le plan d'aménagement paysager déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 6 octobre 2023.

Les matériaux et les couleurs retenus sont les suivants :

Matériau	Élément architectural	Couleur, modèle et compagnie
Brique de béton	façades	Noir onyx et blanc polaire, Doreset PRP, Brampton brick
Aluminium	Façades	Miel exotique d'Acadie, Aluplank, Promark
Aluminium	Soffite et solin	Gris
Aluminium et PVC	portes et fenêtres	Gris
Aluminium et verre	Garde-corps	Gris

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.11 1235270014

CA23 30 11 0393

APPROBATION - PROGRAMMATION AMENDÉE - ÉVÉNEMENTS PUBLICS - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - ANNÉE - 2023 - ÉDICTION - ORDONNANCES - AUTORISATION - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2023.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2023 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA23-(C-4.1)-002-F** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2023 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances (RCA22-30105, article 51), l'ordonnance numéro **OCA23-(RCA22-30105)-001-F** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusé à

l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2023 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA23-(P-1)-001-F** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2023 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA23-(RCA09-Z01)-001-F** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2023 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA23-(P-3)-001-F** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2023 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

ADOPTÉ

40.12 1232971010

CA23 30 11 0394

ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA23-(C-4.1)-028 - INTERDIRE - MANOEUVRE - DEMI-TOUR - APPROCHE OUEST - CARREFOUR - BOULEVARD PERRAS - 70E AVENUE

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'édicter, l'ordonnance numéro OCA23-(C-4.1)-028, afin d'interdire la manœuvre de demi-tour sur l'approche ouest du carrefour formé par le boulevard Perras et la 70e Avenue.

ADOPTÉ

40.13 1230112018

CA23 30 11 0395

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 05,

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Me Joseph Araj
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 décembre 2023

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Me Joseph Araj
Secrétaire d'arrondissement